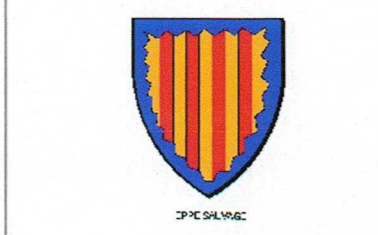


Commune de EPPE-SAUVAGE 59198

Plan Local d'Urbanisme

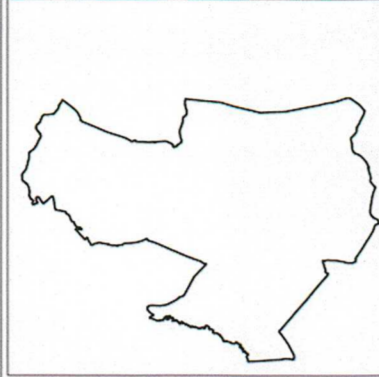


Servitudes d'Utilité Publique



PLAN 1/1

Eléments constitutifs
du Porter à connaissance (P.A.C.)
Art.R121-1
du Code de l'urbanisme



Vu pour être annexé à la délibération du 29/10/2019
Approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Fourmies,
Monsieur Le Président

Arrêté le 23 juin 2017
Approuvé le 29 octobre 2019



0 250 500 m

**Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer du Nord**
D.D.T.M 59

Type Procédure : Elaboration.

Délibération du : 13/03/2013

Date de mise à jour : 21/02/2014

ref : Commune de EPPE-SAUVAGE (59198)
- Carte Servitudes.ags

Sources : Gestionnaires Servitudes
(c) Cadastre / Pd - Dgfp

Email : ddtm-suct@nord.gouv.fr

LEGENDE

--- Limite communale

■ Bâtiments

— + — Frontière Belge

=== A4 - Protection des Cours d'eau non Domaniaux

- ① Ruisseau du Cadet « La Fagne »
- ② Ruisseau de la Fagne
- ③ Ruisseau de la Jonquette
- ④ Ruisseau de Montbliard
- ⑤ Ruisseau du Ry Fourchu
- ⑥ Ruisseau du Vivier Foulon
- ⑦ Ruisseau du Vayon

⊙ AC1 - Protection des Monuments Historiques

- ① Eglise St Ursmar
- ② Oratoire Notre-Dame de Liessies

— EL7 - Alignement

- ① R.D.83
- ② R.D.119

■ PM1 - P.P.R.N (Plans de Préventions des Risques Naturels)

PPRN Inondation - Helpe Majeure

■ INT1 - Cimetières civils et militaires

NB: La Bande de protection de 100 m ne s'applique qu'aux cimetières civils transférés ou agrandis

Nota:
Pour plus d'informations concernant une servitude en particulier, vous pouvez consulter la réponse du contributeur concerné,
via notre site internet à l'adresse suivante:

<https://nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-construction-et-logement/Les-documents-de-planification-de-niveau-communal-Plu-Pos-Carte-Communale/Porter-a-connaissance-Plu-Pos-Cc/Les-porter-a-connaissance-realises>

Ou contacter directement le gestionnaire.